

Vue n°2

Avant intégration des éoliennes



Vue n°2

Après intégration des éoliennes



AU
10.5

AU
10.7

Vue n°3

Avant intégration des éoliennes



Vue n°3

Après intégration des éoliennes



AU 10.5

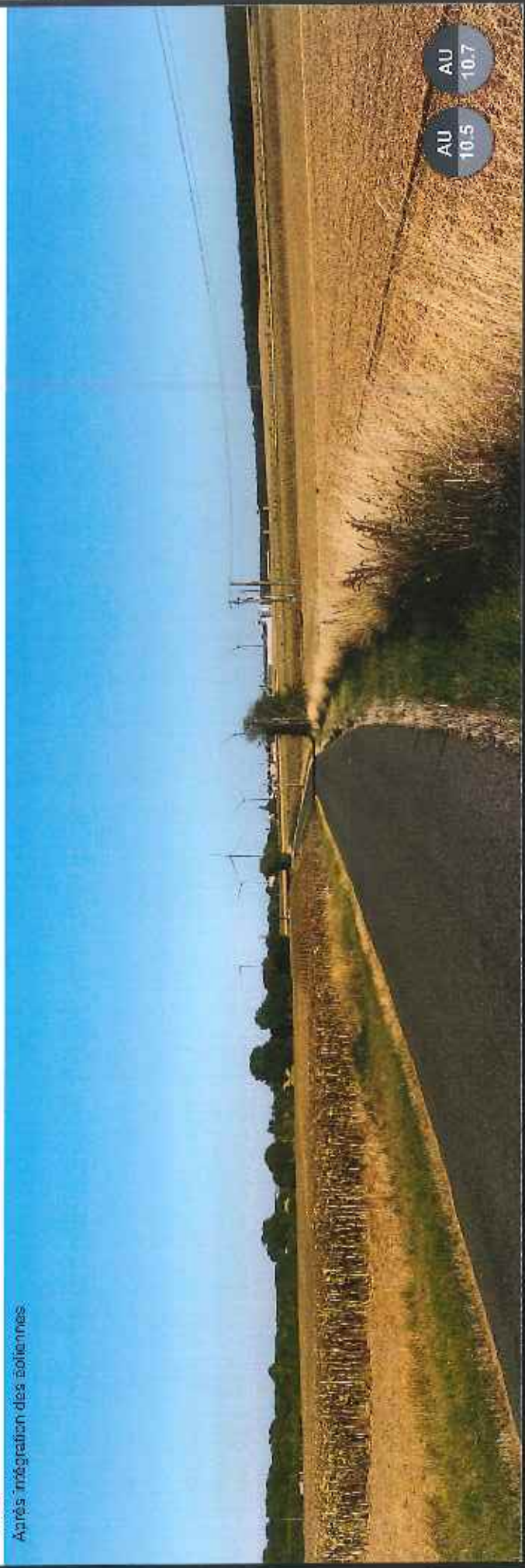
AU 10.7

Vue n°4
Avant intégration des éoliennes



Vue n°4

Après intégration des éoliennes





SARL d'Architecture de Gascogne
33126 FRONSAC
Tel : 05 57 25 28 43
Gmail : krzan@wanadoo.fr

SARL d'Architecture KRZAN
N°9 Rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC

tel : 05 57 25 28 03 -

krzan@architectes.org



La Couture Energies

Projet de parc éolien de La Couture Energies - Communes de Lupsault & Oradour sur Glane -

Notice paysagère : extrait du volet paysager de l'étude d'impact

Une fréquentation des lieux modérée

Les grands axes de circulation sont situés à l'écart, selon un axe Nord / Sud. La RN 10 constitue un axe structurant au rôle économique majeur. La construction de la Ligne à Grande Vitesse (L.G.V.) venant doubler cette route RN10 confirme l'importance de cet axe Nord / Sud situé à l'Est de la zone d'étude éloignée.

Le territoire est desservi par un réseau secondaire viarie dense, essentiellement d'usage local, témoignant d'une activité, essentiellement agricole, et d'un habitat dispersés.

Si l'activité agricole est dominante et détermine la première expérience du lieu, l'activité touristique est sensible mais, s'appuyant sur un patrimoine religieux ou paysager plus discrets, ne s'accompagne pas d'infrastructures ni de flux importants.

Les préconisations d'implantation

L'analyse du paysage effectuée à l'échelle des aires d'études éloignées, intermédiaire et rapprochée, a permis de démontrer que le paysage disposait de qualités recues pour accueillir un parc éolien, et surtout qu'aucun enjeu majeur paysager n'apparaissait incompatible à l'émergence d'un parc éolien.

Sur ce projet, plusieurs concepts prévalent :

- Prendre en compte des lignes de forces du relief, s'inscrire selon un axe d'orientation des lignes structurantes Nord-Ouest / Sud-Est.
- S'inspirer du parc éolien voisin de St-Fraigne, développé sur une ligne droite d'orientation Nord-Ouest / Sud-Est.
- Tenir compte de la proximité des hameaux de Chillé et du Bouchet. Éviter un effet d'encercllement de ces hameaux en n'aménageant que la partie Nord de la zone d'implantation potentielle.
- Ne pas fuir de l'éolien au milieu de la perspective du parc du château de Barbeziers.

1. - Se tenir sur les lignes de forces du relief, s'inscrire selon un axe d'orientation Nord-Ouest / Sud-Est.

2. - Tenir compte de l'orientation de la ligne d'éolien du projet de St-Fraigne.

3. - Éviter le phénomène d'encercllement des hameaux de Chillé et du Bouchet.

4. - Ne pas s'inscrire au milieu de la perspective du parc du château protégé (M) de Barbeziers.



Il en ressort en termes de préconisations :

- Un projet construit avec simplicité sur une trame rectiligne qui pourrait se décliner en une ou deux lignes d'éolien selon une orientation Nord-Ouest / Sud-Est.
- Une échelle de la vallée qui invite à limiter le nombre d'éolien afin de créer un projet significatif mais ne saturant pas la surface envisageable pour éviter les effets d'encercllements des hameaux proches et les effets de ruptures d'échelles avec le paysage d'accueil.

Les impacts visuels du projet

Compte tenu de la hauteur des mâts, les conséquences les plus importantes de l'implantation d'un parc d'aérogénérateurs sont visuelles. Ce dernier point justifie le soin apporté au parti d'implantation des éoliennes. Les impacts visuels ont été étudiés à partir de l'aire d'étude éloignée et rapprochée et abordent les impacts visuels du projet depuis les lieux d'habitation, les voies de communication et les éléments patrimoniaux recensés.

- Des impacts visuels selon deux lectures du site

En vue lointaine, la vision du projet est souvent possible sans être omniprésente. Ce sont les caractéristiques même des entités paysagères rencontrées sur l'aire d'étude éloignée - à savoir une alternance d'entrées ouvertes et couvertes qui induisent des typologies visuelles contrastées oscillant entre une vision globale du projet depuis les parcelles destinées à l'agriculture intensives de la plaine de Noyat et du Ruffecois, à une absence de visibilité depuis le secteur de l'entité paysagère de la Marche Boisée.

À cela s'ajoute, l'amplitude du relief des paysages d'accueils du Ruffecois, de la Plaine Haute d'Angourmois et du Val d'Angourmois qui atténue la perception du projet depuis le plateau ondulé et absorbe totalement les vues au droit des vallées marquées de la Charente et de la Bournoine.

A ce facteur limitant du relief s'ajoute également le facteur de la trame arborée présente sous forme de linéaires bocagers et rhyssives, ou de massifs arborés qui limite la perception du projet à des rotors ou à des extrémités de pales, voire interdit les vues vers le parc éolien.

En vue rapprochée, la visibilité du projet éolien est bien réelle. Cette visibilité est possible en raison de 3 facteurs : l'ouverture du paysage au droit des champs cultivés, l'absence de relief significatif aux abords du site éolien et la hauteur des éoliennes dominant les éléments usuels du paysage. Cette concordance de facteurs, amenée à une vision souvent globale, portant sur l'ensemble des 7 éoliennes du projet.

- Une lisibilité du projet maîtrisée quelle que soit la distance et la position de l'observateur

En position éloignée, la construction du projet sur deux lignes droites est toujours lisible, la régularité des interdistances entre les éoliennes participant à la maîtrise du projet.

La simplicité du parti d'implantation, à distance rapprochée, garantit une même lecture aisée du projet éolien.

La qualité du projet est de former avec le parc éolien en fonctionnement de St-Fraigne un ensemble cohérent. L'ensemble se lit comme une juxtaposition de lignes rectilignes d'éolien, toutes axées selon l'orientation principale Nord-Ouest / Sud-Est des lignes de force du relief.

- Les impacts visuels réduits depuis les édifices protégés au titre de la loi de 1913

De manière générale, les monuments protégés recensés sont principalement insérés dans des vallées ou dans des environnements arborés ou bûchs denses. Aussi, les impacts visuels avec le projet éolien pressenti sont rares car les monuments sont abrités par le relief, le contexte végétal et urbain et qu'ils sont souvent à distances éloignées.

Sur l'ensemble des 69 édifices protégés, on dénombre 8 cas d'interactions visuelles relevés :

- des visibilité et visibilité avec le château de Barbeziers.
- des visibilité avec les églises de Mons et d'Empuré.

- Des covisibilités avec les églises de St-Fraigne, Barbezères, Marcillac-Lanville et Courcôme.

- Les covisibilités avec les églises de St-Fraigne (située à 2,7 km), Barbezères (2,6 km), Marcillac-Lanville (7 km) et Courcôme (13,7 km) sont évidentes sans être pour autant macroscopiques, les éoliennes étant placées à une distance suffisamment éloignée pour ne pas engendrer de rapports d'échelles disgracieux.
- Les visibilités depuis l'église d'Empuré sont possibles, en se glissant en arrière-plan du parc de St-Fraigne.
- Les visibilités depuis l'église Mons et le château de Barbezères sont limitées à un rotor et des bords de pales émergeant des massifs arborés de la Marche Boisée.

- Les impacts visuels limités depuis les sites protégés au titre de la loi de 1930. Des 3 sites protégés, seule la silhouette du bourg de Tusson disposera d'interactions visuelles avec le projet. Toutefois, ces interactions visuelles sont toujours atténuées par la distance de plus de 7 km et la trame arborée dissimulant les mâts.

- Des visibilités rares et fugaces depuis les cœurs de villages. Il n'y a jamais de vision omniprésente des éoliennes du projet depuis les espaces publics centraux des villages proches. La visibilité du projet de La Couture est fugace, partielle, réduite au vu de quelques rotors.

- Des intervisibilités prégnantes avec les zones urbanisées proches. Les vues depuis les hameaux les plus proches pourront être relativement fortes. Toutefois, la présence de haies et de bâtiments atténue les vues avec des situations d'avant et d'arrière-plan limitant les effets d'écrasement. Une distance minimale de 700 m depuis les premières habitations a été respectée; les éoliennes ne sont donc jamais perçues en premier plan, mais à l'échelle du grand paysage.

- Des intervisibilités maîtrisées avec les parcs et projets éoliens limitrophes. Le projet éolien présente s'inscrit dans une zone déjà consacrée aux sites éoliens. Sites éoliens au demeurant peu visibles en raison de plusieurs facteurs : l'éloignement des sites éoliens entre-eux, l'amplitude de relief ondulé du plateau et la prégnance des massifs forestiers dans l'entité de la Marche-Boisée. L'intervisibilité avec le parc éolien le plus proche de St-Fraigne a été anticipée en amont de l'étude. La logique de composition du projet de La Couture a consisté à faire écho au parti d'implantation de St-Fraigne, soit en déclinant un projet construit en lignes rectilignes, axées selon la même orientation Nord-Ouest / Sud-Est.

Photomontage n°1 (phtm 138) - depuis la RD.67 (à 3 399 m de l'éolienne la plus proche)



Les deux lignes d'éoliennes apparaissent d'instinctivement au-dessus de la ligne d'horizon éloignée de la vallée de la Couture. L'image du projet est tout à fait satisfaisante en raison de la simplicité du parti d'implantation, facilement identifiable et transposable en plan. La qualité du projet, du point de vue paysager, est la cohérence du dialogue qu'elle tisse avec le parti de St-Fraigne. L'ensemble se lit comme une juxtaposition de lignes rectilignes d'éoliennes, axées selon les lignes de force du relief.

Photomontage n°2 (phtm 114) - depuis la RD.334 (à 2 443 m de l'éolienne la plus proche)



L'avant-plan dégage de cette section de route minéral une vision panoramique portant sur la globalité du parc éolien projeté. La lecture de l'architecture du parc éolien projeté est aisée, se déclinant en deux lignes droites parallèles, jalonnées régulièrement d'éoliennes.

